

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 7 octobre 2021

### **#FranceRelance Fonds Friches Ex-graniterie ADAMI**

Dans le cadre du plan « France Relance », un fonds est créé pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Ce fonds finance notamment l'acquisition, la dépollution, la démolition et le gros œuvre, dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Les lauréats bénéficient de subventions pour couvrir certaines dépenses ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement.

La commune de Le Thillot, qui avait candidaté au premier appel à projet "recyclage foncier", a été retenue et va bénéficier d'une subvention pour son projet de reconversion de l'ancienne graniterie ADAMI.

Acquis à la fin des années 1990 par la commune lors de la cession d'activité de la graniterie ADAMI, les bâtiments, d'une superficie de 3 000m<sup>2</sup>, seront entièrement démolis pour laisser la place à une plateforme de 4 680m<sup>2</sup> destinée à accueillir un complexe économique de loisirs.

Yves Séguy, préfet des Vosges, et Michel Mourot, maire de la commune de Le Thillot, ont co-signé, ce jour, en présence d'élus et du porteur de projet, la convention d'attribution de la subvention.

Les candidatures du second appel à projets « Fonds Friches », qui s'est clôturé le 26 septembre dernier, sont actuellement en cours d'instruction.

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

